P 1999	ID 5357

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Nathalie MUNIER

Luxembourg, le 28 septembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1999 – Nos salaires devraient évoluer dans le temps à la hausse

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 22 septembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1983 - Revalorisation du taux horaire au travail dès 10 ans d'ancienneté (pour le salaire minimum non qualifié sans diplôme reconnu).Tous métiers confondus au Luxembourg, déposée le 18.08.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés